

Ref : CFVU2021/21-0706

CFVU DU 8 JUILLET 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES MODIFICATIONS AU REGLEMENT DES ÉTUDES 2021/2022.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 8 juillet 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie Mellac,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

⇒ Modifications pages 14 et 15 relatives à l'**évaluation continue intégrale** :

- Organisation d'une seconde chance pour les UE du semestre impair pour les étudiants en réorientation intégrant une formation en ECI,
- Principe de « non organisation » d'évaluations pendant une période d'interruption des cours du calendrier universitaire ou consécutivement à la fin d'un semestre,

⇒ Modifications page 9 section II]1) de **dérogation pour la licence au principe de compensation entre les UE**. Demande formulée par le conseil de perfectionnement dans le cadre de la licence danse en partenariat avec le PESMD. Sans cette non-compensation, l'automatisme d'obtention parallèle du Diplôme d'État et de la licence deuxième année ne peut advenir. Elle impose actuellement aux étudiant.e.s la passation d'épreuves en double, parfois avec des décalages calendaires qui les pénalisent.

Modification rejetée par 21 voix contre et 7 abstentions.

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LES MODIFICATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION CONTINUE INTEGRALE.**

Nombre de membres présents	16
Nombre de membres représentés	12
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	0

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 09/07/2021*

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.